



La Lettre *Déchets*

N°24 - Juin 2006

Dans ce numéro :

- **Actualités du réseau :** 2
 - Réunions du réseau Déchets
 - DEEE : course contre la montre
- **Le Dossier du mois :** 3
 - Dématérialiser le papier de bureaux en région de Bruxelles-Capitale
- **La page prévention :** 6
 - Campagne ADEME « Réduisons vite nos déchets ça déborde »
 - La prévention en pratique dans un village de l'Essonne
 - Première charte pour la prévention des déchets dans le BTP
- **Les Déchets** 7
 - Déchèteries : le régime de la déclaration est valable jusqu'à 3500 m²
 - Etude sur le passage de la taxe à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères :
 - Etude sur l'exposition environnementale aux dioxines
- **En direct de vos régions :** 8
 - Affaire Lapouyade : retour au laxisme pour les déchets
- **A vos agendas** 8
 - La troisième édition du Colloque Filières et recyclage

Si vous souhaitez **soutenir** la Lettre Déchets, vous avez la possibilité d'effectuer un **DON**, donnant droit à une réduction d'impôt
Pour cela, contactez : dechets@fne.asso.fr



Éditorial

Coupe du monde de la prévention

Il ne s'agit plus de plaisanter mais d'analyser les bienfaits du mondial sur la prévention des déchets si on suit quelques conseils :

- *consommation accrue de boissons donc achat de contenants de grosse capacité : cubitainers, bonbonnes, tonneaux, fûts. tendant à réduire sensiblement le rejet de cannettes, petites (Pensez cependant à utiliser des verres) ;*
- *achat en vrac de cacahuètes et autres amuse-gueules ;*
- *achat de pizzas par paquets de douze ;*
- *les mi-temps étant de courtes durées peu de poubelles seront déposées en vue de leur collecte les soirs de matchs ;*
- *la campagne publicitaire en faveur d'une réduction de nos déchets aura un taux d'audience très élevé durant les mi-temps précédemment évoquées (on peut rêver) ;*
- *baisse générale de la consommation de biens donc de la production de déchets du fait d'un transfert d'activités (faire les courses, transpirer devant la télé) du consommateur (trice) accolé à l'écran magique du milieu de l'après-midi à tard dans la soirée.*

Certes, tout cela n'aura qu'un temps mais que d'économies réalisées !

*De plus, les Assises nationales des déchets ménagers et assimilés d'Agen ont lieu pendant **la coupe du monde de la prévention** ce qui promet une chaude ambiance.*

*Après la coupe, débutera **le Tour de France de la prévention**, lui aussi fortement médiatisé, au cours duquel (c'est sérieux) seront diffusés des messages en faveur de la réduction des déchets par la caravane publicitaire. Belle et sympathique initiative de la direction de la grande boucle.*

Si après cela la France n'est pas championne de la prévention, elle sera peut-être championne de football, mais restons optimistes...

De façon très appropriée, le dossier du mois de notre lettre est consacré à la prévention avec un grand coach en la matière.

Bonne lecture

J-Luc Jugant
Pilote du réseau Déchets

□ **Participation du Réseau Déchets aux réunions :**

- Première réunion de la Commission DEEE – 2 Juin (Jean-Luc JUGANT)
- Réunion sur le projet de Directive Cadre Déchets au BEE - 5 juin (Nathalie VILLERMET)
- Colloque produits verts de l'ADEME - 7 juin (Julien FOREST)
- Réunion prospective de la gestion des déchets au MEDD - 9 juin (Bruno GENTY)
- Conseil National des Déchets plénière - 13 juin (Jean-Luc JUGANT)
- CNA de l' ADEME - 13 juin (Jean-Luc JUGANT)
- Colloque sur la Redevance spéciale ADEME - 14 juin (Julien FOREST)
- Réunion travail sur la filière DEEE au MEDD – 14 juin (Nathalie VILLERMET)
- Pilotage de la campagne Réduisons nos déchets ça déborde – 16 juin (Nathalie VILLERMET)
- Rencontre de 4 Eurodéputés (Anne-Marie Isler Béguin, Ambroise Guellec, Anne Laperrouze, Stéphane Le Foll) afin d'échanger sur la révision de la Directive Cadre Déchets qui sera prochainement votée par le parlement et le Conseil Européen– le 13 juin.

□ **DEEE : Course contre la montre...**

Le vendredi 2 juin a eu lieu la 1^{ère} réunion de la commission d'agrément des DEEE. Il en ressort une impression de course contre la montre. France Nature Environnement (FNE) se réjouit de la mise en place de cette commission. Cependant nous regrettons la place plus que minimale accordée à la réduction des déchets, celle-ci étant pourtant présentée, à l'article premier de la directive du 27 janvier 2003, comme « l'objectif prioritaire » afin de « réduire la quantité de déchets à éliminer ».

Depuis plus de 4 ans, les acteurs essayent de s'entendre sur la mise en place de la filière mais, considérant la multiplicité des acteurs et des intérêts, des visions communes n'ont toujours pas été trouvées. De nombreuses questions restent en suspens, alors que le Ministère de l'écologie a indiqué que la filière devra être opérationnelle à l'automne ...

La tâche s'annonce difficile, il faudra d'ici là s'accorder pour agréer 4 éco-organismes et un organisme coordonnateur !

Lors de cette 1^{ère} réunion, beaucoup de questions clés sont restées sans réponses, dont 2 importantes pour FNE : la coordination du système et le cahier des charges des agréments des éco-organismes. Nos craintes, pour ce premier point, sont de voir une flambée de camions sur les routes résultant du partage de mêmes territoires par différents éco-organismes, ou encore de voir une communication multiple (à 4 voix), qui n'apporterait que de la confusion aussi bien dans les magasins (car il y aura l'affichage des contributions DEEE par produit) qu' auprès des collectivités et surtout des consommateurs.

Dans l'urgence, l'enjeu pour FNE est bien, à travers les agréments, d'intégrer les éléments qui permettront l'efficacité de la filière, tout en réduisant au maximum les impacts sur l'environnement. Ainsi, nous insistons sur :

- l'intégration de l'éco-conception,
- la réduction des transports par route des DEEE,
- la promotion de la réutilisation/réparation,
- la défense d'une trame commune de communication simple et claire amenant les citoyens à participer à la collecte d'au moins 4kg/hab.an
- de recycler et traiter convenablement les DEEE en atteignant les taux de recyclages ambitieux fixés par la directive...

Il est temps de passer de l'électronique jetable à l'électronique réparable et réutilisable permettant, et cela n'est pas négligeable, de promouvoir des emplois, notamment dans les structures de l'économie sociale et solidaire.

Nous espérons donc que cette commission réorientera ses priorités afin de répondre aux véritables enjeux et notamment pour préserver notre environnement.

Le Dossier du mois : Dématérialiser le papier de bureaux en région de Bruxelles-Capitale

To print or not to print ?

Quand on parle de prévention des déchets, on se heurte souvent à un scepticisme goguenard qui sous-entend « c'est bien d'essayer mais je suis convaincu que ça ne marchera pas ». Bref retour en arrière : n'était-ce pas ce qui était répété pour la collecte sélective ?

Cette attitude négative et absurde (comment considérer qu'une action ne produira pas de résultats si on ne l'a pas engagée ?) peut s'expliquer par le fait que, jusqu'à présent, les évaluations réalisées ont été peu rigoureuses et/ou parce que le délai nécessaire pour obtenir les changements de comportement chez les citoyens est finalement assez long. Autre explication : on a souvent évalué les résultats d'actions touchant les citoyens en mesurant l'incidence de leurs modifications de pratiques à l'aune des tonnages totaux de déchets. Or, d'une part, les données des collectivités englobent aussi les déchets assimilés ; d'autre part, elles concernent tous les déchets de ces ménages alors que leurs actions préventives ne concernent que quelques produits (ex. : les prospectus pour l'autocollant Stop-pub)¹.

L'opération « *to print or not to print* » qui a été menée en région Bruxelles-Capitale est donc intéressante car elle concerne le monde du travail et qu'elle s'appuie sur une évaluation solide. Elle vient démontrer que l'on peut obtenir des résultats intéressants dès lors que l'on s'en donne les moyens. Enfin, elle met en évidence les économies que l'on peut escompter d'une démarche volontaire.

Genèse de l'opération

Bruxelles-Capitale est une des trois régions qui composent le royaume de Belgique. Elle compte environ un million d'habitants et c'est bien sûr un territoire fortement marqué par les activités du secteur tertiaire.

L'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) a notamment la charge d'élaborer et de réaliser les plans quinquennaux de gestion des déchets. Le plan actuellement en vigueur couvre la période 2003-2007 et contient un volet important consacré à la prévention. Dans ce cadre, l'accent est fortement mis sur les actions liées à la dématérialisation².

En 2004, l'IBGE a mandaté le bureau d'études PSS³ pour engager une action visant à réduire la consommation de papier dans les bureaux. Ainsi, 25 organismes (entreprises privées et administrations) ont été retenus. Ils ont été sélectionnés en fonction de leurs métiers, leurs niveaux d'information sur le sujet, leurs tailles, leurs degrés d'engagement, ... L'idée était de travailler avec des organismes soumis à des contraintes diverses.

La mission de PSS a consisté à les accompagner dans une démarche de réduction de leurs consommations de papiers.

Il est à noter que les entreprises retenues ont toutes signé une « convention de collaboration ».

Une soixantaine de personnes ont été identifiées comme « échantillon-test ». Elles travaillaient toutes à temps plein et utilisaient un ordinateur personnel.

Le souci d'une évaluation complète

Au sein des organismes participant à l'opération, un état initial a mis en évidence que l'échantillon-test consommait au départ 78 kg/personne.an de papier A4⁴, soit 15.000 feuilles/personne.an.

Très rapidement, il est apparu qu'une diminution des consommations de feuilles de papier entraîne une réduction des consommations d'encre et d'énergie, mais aussi une moindre usure du matériel (copieurs, imprimantes, etc.). Des coûts indirects pouvaient également être minorés par la réduction de la consommation de papier : moindre espace de stockage, réduction des coûts de distribution des documents, de classement et de recherche, ...

1. Cela étant, il convient de noter que, lorsqu'une opération sérieuse est organisée avec des foyers-volontaires, on obtient des résultats crédibles qui mettent en évidence un potentiel de réduction. Parmi les nombreuses actions de ce type, voir notamment celle qui a été menée en 2005 par l'association « La Passiflore », à Fougères. <http://la.passiflore.free.fr/>

2. La dématérialisation vise la diminution absolue ou relative de l'utilisation de ressources naturelles par unité de fonction ou de service. Concrètement cela va donc de l'allègement d'un produit à sa suppression en passant par le remplacement d'un produit par un service

3. Public Safety & Services

4. Pour des raisons pratiques, seules les feuilles de format A4 ont été comptabilisées

Le Dossier du mois ...

Une évaluation du coût de l'impression d'une feuille A4 a été faite par le bureau d'études PSS. Elle révèle que les coûts directs (feuille, encre, énergie, amortissement, maintenance) atteignent 3,8 centimes d'euros. Si on y ajoute les coûts indirects (stockage, classement, distribution, recherche), nous parvenons à un total de 9,2 centimes d'euros. Le tableau 1 détaille ces coûts et met en évidence que la substitution de l'impression d'une feuille par une transmission électronique permet une économie potentielle de 5,4 centimes d'euros.

Tableau 1 : Coûts de l'impression d'une feuille A4 et gains financiers

Source : Résumé du rapport de l'étude « Dématérialisation dans le cadre des activités de bureau de la région de Bruxelles-Capitale » -PSS/IBGE- Bruxelles, 2005.

Coûts directs	Coûts cents	Economies Physique -> Dématérialisé
Feuille de papier	0.5	0.5
Encre	1	1
Energie	0.1	0.1
Amortissement	2	
Maintenance	0.2	
Total direct	3.8	1.6
Coûts indirects		
Stockage	0.4	0.4
Classement	1.5	0.75
Distribution	2	2
Recherche	1.5	0.75
Total indirect	5.4	3.9
TOTAL	9.2	5.4

Actions menées dans le cadre de l'opération

Lors de l'opération, les actions suivantes ont été accomplies :

- sensibilisation et formation des personnels
- actions structurelles
- actions organisationnelles

Les **actions de formation** ont été menées avec le souci d'une démarche participative afin que les salariés s'approprient la démarche et puissent émettre des propositions adaptées à leurs contraintes professionnelles. Les apports techniques ont principalement porté sur :

- l'apprentissage des nombreuses fonctions « économes » des appareils électroniques et de leurs logiciels (digitalisation de documents en fichiers pdf, impression en recto/verso, suivi des modifications, correcteurs, imprimer deux pages en une, etc.)
- une réflexion sur ce qu'il est nécessaire ou non d'imprimer, particulièrement pour les courriers électroniques (archivage électronique, gestion des messages, relecture et correction avant impression, ...).

Au-delà des stages de formation, un système d'assistance par Internet et un économiseur d'écran (qui ne manque pas d'humour ; cf extrait page suivante !) ont été créés et mis à disposition des participants.

Les **actions dites « structurelles »** se sont traduites par un paramétrage du parc d'appareils (réglage par défaut sur « impression recto-verso », réglage de l'extinction automatique dans Windows, mise à disposition d'espace de stockage et de transports des données, mise en place d'un système professionnel de sauvegarde des données, ...).

Enfin, les actions « organisationnelles » ont consisté à mettre en place de nouvelles procédures de travail en adéquation avec l'objectif poursuivi (par ex. : transmission des informations par voie électronique, utilisation d'une signature électronique,...)

Les résultats

Commençons par quelques enseignements intéressants :

- Les entreprises de taille moyenne ont plus consommé que les petites et les grandes
- Le niveau de connaissance en informatique est un facteur favorisant une forte réduction des consommations. Ce point est porteur d'espoir car il montre que le résultat ne dépend pas essentiellement de la conviction mais plutôt d'une connaissance du matériel utilisé
- Le nombre d'imprimantes n'a pas d'incidence sur le nombre d'impression.

En moyenne pondérée (en fonction du nombre de personnes concernées), il y a eu en dix mois **une réduction de 18% des consommations de feuilles A4, soit** une réduction de 10kg/personne.an ou bien 2000 feuilles sauvegardées/personne.an. Si l'on chiffre les économies réalisées (en s'appuyant sur le tableau 1), ce sont 772.000 € qui n'ont pas été dépensés... de quoi améliorer singulièrement la productivité des entreprises privées... et publiques ! Si l'on extrapole ces chiffres à l'ensemble des entreprises présentes à Bruxelles-Capitale, on atteint une économie annuelle de 30 millions d'euros.

Au-delà de cette réduction de 18%, il est intéressant de dresser une typologie des 25 organismes participant à l'opération :

- *Ceux qui avaient au départ un fort potentiel de réduction.* 11 entreprises étaient dans ce cas. Pour elles, la consommation de papier a été réduite de 25%
- *Ceux qui consommaient déjà peu.* 10 entreprises qui ont enregistré une diminution de 15% de leur consommation
- *Ceux qui n'étaient pas motivés.* 4 entreprises étaient dans ce groupe des mauvais élèves. Elles ont enregistré une hausse de 15%.

En mode optimal et sur une plus longue période (10 mois, ça reste un peu court pour changer les vieilles habitudes !), l'IBGE estime que l'on peut parvenir à une réduction de 30%. Ça tombe bien puisque le volet prévention de leur plan de gestion des déchets prévoit pour l'action « dématérialisation des papiers de bureau » une réduction de 15 à 30% !

Bruno Genty

Trésorier-adjoint de FNE, Membre du directoire du Réseau Déchets

Remerciements pour les informations transmises à : Joëlle Van Bambeke (IBGE) et Francis Radermaker (ACR+)



□ Campagne ADEME « Réduisons vite nos déchets ça déborde »

Brèves audio de la campagne : "Réduisons vite nos déchets, ça déborde" Micro-trottoir, témoignages, gestes pour réduire les déchets.

Téléchargez et écoutez les brèves de la campagne et surtout faites passer le message à votre voisin en cliquant sur notre site à l'adresse : <http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/docs/docs5.htm#1>

Réduisons vite nos déchets,
ça déborde.



□ La prévention en pratique dans un village de l'Essonne

La petite commune de Janville sur Juine¹ (environ 1900 habitants) vient, coup sur coup, d'être remarquée pour le programme local de prévention des déchets qu'elle développe depuis plusieurs années. Elle a d'abord obtenu le prix de l'Agenda 21 du Conseil Général de l'Essonne, catégorie collectivités. Elle vient, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, d'être primée par le Groupement des Mousquetaires pour le partenariat original entretenu avec son magasin local Intermarché, afin d'amener de concert les habitants à produire moins de déchets.

Acheter et consommer autrement, valoriser les brocantes et autres vecteurs de réutilisation, promouvoir les éco-produits, plus de sacs perdus donnés à la caisse, un Stop Pub plébiscité (près de 30% des habitants l'ont rapidement apposé) et respecté, composter ses déchets organiques (1/4 des foyers équipés), ramener au magasin ou en mairie les piles, les vieux vêtements, les cartouches d'encre... autant d'actions et de gestes concrets qui sont régulièrement promus dans ce village, notamment au travers d'une rubrique (« *jeter mieux – jeter moins* ») délibérément répétitive au sein de la Lettre municipale mensuelle.

Les deux axes préventifs sont abordés conjointement : qualitatif (moins de toxiques dans les déchets) et quantitatif (moins de déchets). Pour ce dernier, la diminution sur les poubelles peut déjà être estimée, à partir des indicateurs accessibles (nombre de foyers participants, tonnages détournés...), à environ 5%... et les Janvillois n'envisagent pas d'en rester là.

Contact : Francis CHALOT, Maire de Janville— Tel : 01.69.27.13.22.- mairie.janville@wanadoo.fr

1. dont le Maire ne nous est pas totalement inconnu...puisque'il est l'auteur de notre « Livre Blanc de la Prévention ».

□ Première charte pour la prévention des déchets dans le BTP

La fédération Nord Nature a signé le 1^{er} juin 2006 une charte sur la qualité et la gestion des déchets du BTP dans la région Nord/Pas-de-Calais.

Cette charte existe depuis février 2004, mais Nord Nature avait refusé de la signer en 2004, bien qu'elle l'ait trouvée constructive, parce qu'elle n'était encadrée par aucun texte réglementaire.

Aujourd'hui la donne a changé puisque le décret et l'arrêté du 15 mars 2006 sont sortis. Ces textes constituent une avancée par rapport à la réglementation relative aux décharges de déchets inertes qui sont désormais contrôlées par les services de l'Etat à la place de la police du maire.

C'est pourquoi, la fédération Nord Nature a signé cette charte qui comporte un volet réduction des déchets.

Cette charte a pour objectif de fixer des critères de choix pour les matériaux, la gestion des chantiers, ainsi que des engagements communs aux signataires de la charte :

- Réduire la quantité de déchets et leur nocivité tout en optimisant le tri et le réemploi.
- Canaliser les flux de déchets vers les installations de collecte et de traitement appropriées, notamment celles qui sont identifiées par les plans départementaux de gestion des déchets du B.T.P..
- Favoriser les débouchés des produits recyclés ou des sous-produits industriels en privilégiant leur utilisation.
- Privilégier l'emploi de matériaux recyclables ou faisant appel à une ressource renouvelable.
- Assurer, par la participation à la commission régionale de suivi ou à ses travaux préparatoires, l'adaptation constante de la charte à la situation économique et technique locale.

Des engagements particuliers pour :

- Les maîtres d'ouvrage, bureaux,
- Les maîtres d'œuvre, bureaux d'études, architectes
- Les entreprises du BTP
- Les collectivités compétentes en matière de déchets
- Les entreprises de la dépollution et du recyclage, entreprises productrices de co-produits industriels recyclables en B.T.P

Elle est téléchargeable sur le site internet de la Fédération Nord Nature : www.nord-nature.org

Un modèle à reproduire dans d'autres régions.

□ **Déchèteries : le régime de la déclaration est valable jusqu'à 3500 m²**

L'extension à 3500 m² du seuil pour l'autorisation d'exploiter une déchèterie vient de paraître au journal officiel du 2 juin dans le décret 2006-646 du 31 mai 2006 modifiant la nomenclature des installations classées. http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2006/0602/joe_20060602_0127_0039.pdf

□ **DEEE et collectivités locales : 80 questions-80 réponses**

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) vient de mettre en ligne un document : « DEEE et collectivités locales : 80 questions 80 réponses » qui vise **les collectivités et leurs prestataires**. Ce document est constitué des questions recueillies par l'ASTEE avant la journée technique ASTEE-ADEME du 24 janvier 2006 : " DEEE et Collectivités locales : Comment vous préparer à la mise en place de la filière ? ". D'autres questions pourront être posées, et de nouvelles réponses apportées.

Les réponses sont celles que les intervenants, ADEME-ASTEE, ont tenté de donner avec le plus de précisions possible.

Cet ensemble est directement accessible sur le site de l'ADEME. (par ailleurs, les deux sites devraient offrir incessamment le texte des conférences du 24 janvier).

Pour les questions que se posent les autres parties intéressées (producteurs, distributeurs, utilisateurs non ménages), le site de l'ADEME propose aussi un ensemble de questions réponses adaptées.

Toutes vos réactions, suggestions, questions peuvent nous être transmises par le formulaire en ligne. http://www.astee.org/actualites/filiere_deee/accueil.asp

□ **Etude sur le passage de la taxe à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères :**

(Lettre du Sénat)

Une enquête menée par Service Public 2000 pour le compte du **Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable** fait le point sur le **passage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), assise sur la valeur locative du logement (et payée avec la taxe sur le foncier bâti), à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Dix collectivités ont été enquêtées** : quatre d'entre elles pratiquent une REOM « classique » (assise sur le nombre de personnes par foyer), six ont mis en place une redevance incitative.

L'enquête aboutit à la conclusion que **les rares collectivités françaises qui ont instauré une redevance incitative** pour financer leur service déchets **l'ont fait pour des raisons à la fois politiques et économiques** : volonté de responsabiliser les usagers, recherche d'efficacité économique (frais de gestion limités, charges de traitement maîtrisées).

Sous l'effet de la redevance incitative, **les usagers ont amplifié leur effort de tri**, conduisant à une diminution de 12 à 35 % des ordures ménagères résiduelles au profit de la collecte sélective, et ce sans dégradation de la qualité du tri.

Sur le plan économique, la rentabilité de la REOM incitative dépend des coûts relatifs du traitement résiduel et de la collecte sélective.

Selon les conclusions de l'étude, **les arguments des opposants à la redevance incitative s'avèrent dans la pratique peu fondés** : les impayés restent limités, les comportements inciviques ne semblent pas significatifs et sont manifestement limités dans le temps.

Sept conseils à destination des collectivités souhaitant s'engager dans ce mode de financement ont été mis en exergue, parmi lesquels une **bonne communication et une réflexion approfondie sur la structure du tarif**.

L'étude est disponible sur le site du ministère de l'Ecologie et du développement durable :

http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/05138oa_-_4_pages_etude_TEOM-REOM.pdf

□ **Etude sur l'exposition environnementale aux dioxines**

Le Professeur VIEL a réalisé une étude qui renforce l'hypothèse d'une association entre l'exposition environnementale à la dioxine et la survenue de lymphomes malins non hodgkiniens. Dans un communiqué de presse du 20 avril, il annonce que les dosages de dioxines dans les sols autour de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Besançon renforcent l'hypothèse d'un lien avec la survenue de lymphomes malins non hodgkiniens.

Le CP est disponible auprès du réseau déchets. Il s'agit, précisons le, d'une étude à partir d'une usine d'incinération aux anciennes normes Espérons mais ce n'est qu'un espoir et en rien une certitude qu'avec les nouvelles normes ces usines seront moins dangereuses

Réf : N. FLORET, J.F VIEL, E. LUCOT, P-M. DUDERMEL, J-Y. CAHN, P-M. BADOT et F. MAUNY : Environmental Science and Technology, Vol. 40, N°7, 2006, pages 2149 à 2155

Professeur Jean-François VIEL - Faculté de Médecine et de Pharmacie, Besançon

Courriel : jean-francois.viel@ufc-chu.univ-fcomte.fr

En direct de vos régions

□ **Affaire Lapouyade : retour au laxisme pour les déchets**

Il y a juste un an la concertation menée par le Conseil Général de Gironde menait grand train. La Sepanso (association régionale) avait alors accepté l'autorisation de l'extension de la décharge de Lapouyade en Gironde (en portant sa capacité de 250 000 tonnes à 430 000 tonnes), mais à une seule condition : il s'agissait de permettre un exutoire girondin lorsque la décharge d'Audenge fermera dans un an (31 déc 2007) et lorsque les deux usines d'incinération de la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux) seront fermées pour cause de remise aux normes.

Dans tous les cas, nous restions sur le périmètre girondin, excluant l'importation de déchets extérieurs. Nous soutenions une révision ambitieuse du Plan déchets en Gironde, avec réduction de la production en amont, programme de prévention et de valorisation.

Cette condition était celle des associations, mais était également le fait d'un consensus des élus du Conseil Général, de la préfecture semblait-il, des techniciens, et de la société Soval elle-même, celle qui exploite la décharge.

Que s'est-il passé depuis ? : Dans le Pays Basque, l'incinérateur de Bâcheforès, hors normes, a fermé. La décharge située sur ce même lieu a dû fermer également, en vue d'une réhabilitation. Cependant la fermeture du site de Bâcheforès s'est faite sans plan de remplacement. La société Soval (Onyx) en Gironde a alors été sollicitée pour obtenir le marché des déchets à Lapouyade.

Le nouveau préfet de Gironde a autorisé le transport de ces déchets provenant du Pays Basque (5 juillet 2005), puis face aux protestations l'a limité (2 mars 2006). Attaquant cette restriction, la société exploitante Soval a obtenu satisfaction (22 mai 2006). Ces décisions sont des camouflets pour le Conseil Général et ses intentions en matière de politique de réduction et valorisation, laquelle semble maintenant sérieusement compromise. Cela enlève de sa valeur et sa confiance au plan déchets Gironde.

Laxismes : Pour couronner le tout, l'arrêté du 2 mars dernier autorisait l'arrivée de déchets des départements voisins (Landes, Lot et Garonne, Dordogne, Charente Maritime, Charente) sans limitation de tonnages ni de durée. Ces décisions ouvrent les portes à toutes les dérogations, tous les abus, tous les laxismes, de tous côtés. De son côté, la Sepanso du Pays Basque estime que la décision du tribunal administratif concernant l'arrêté préfectoral de Lapouyade est une très mauvaise chose car elle n'incite pas les responsables du Pays Basque à trouver d'urgence une solution.

La Sepanso affirme à nouveau son opposition à ce que le centre de stockage de Lapouyade reçoive des déchets extra département. Cela par respect du code de l'environnement et du principe de proximité. Mais aussi par respect des engagements pris l'an dernier par la commission consultative du Conseil Général qui stipule de traiter nos déchets à l'intérieur du département.

Pour la Sepanso, Philippe Mora, association Avecicm-Environnement

A noter dans vos agendas

□ **La troisième édition du Colloque Filières et recyclage se tiendra les mardi 7 et mercredi 8 novembre 2006 à Paris.**

Au programme deux sessions plénières : la première consacrée aux principes de fonctionnement des filières de produits en fin de vie (REP, éco-organismes), la seconde centrée sur le rôle que peut jouer le recyclage dans un contexte international où les prix des matières premières s'envolent alors que les ressources naturelles se raréfient.

Six ateliers thématiques traitant de l'actualité, des perspectives réglementaire, économique et technologique de chaque filière :

- **Imprimés en fin de vie** : comment accroître la collecte en vue du recyclage ?
- **Déchets non organiques de l'agriculture** : comment répondre aux attentes des agriculteurs ?
- **Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)** : comment la filière se met-elle en place ? Autour de quels éco-organismes ?
- **Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)** : comment les valoriser ? Quels enjeux ?
- **Emballages en bioplastique** : quelles conséquences sur les filières de valorisation ?
- **Moyens de transport hors d'usage** : quelles opportunités pour le recyclage ?

La Lettre Déchets - N°24 - Juin 2006 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement - Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976 - **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> - siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 - **Directeur de la publication** : Sébastien Genest - **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL